

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

076-247600505-20221215-144-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022 Publication : 20/12/2022

L'An deux mille vingt-deux, le quinze du mois de décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le vendredi 9 décembre 2022.

Etaient présents: MM LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL (Arrivée à 18h38), LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUTE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUTE, VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUTE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE (Arrivée à 18h33), PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-REVET Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOUQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT.

Pouvoirs de:

- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à M. LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL.
- M. QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE à Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE.

<u>Représentation de :</u> M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT par M. MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT.

Excusée: Mme SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE.

<u>Assistaient également à la réunion</u>: Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie, Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale et Mme GADONNA Angélique, Administration Générale.

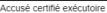
<u>Secrétaire de Séance</u> : Mme COZIC Bernadette

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	37
Quorum	22
Nombre de votants	41

Délibération n° 144/2022

OBJET: PARTENARIAT POUR LA REALISATION DE MESURE DE RELIQUATS AZOTE SUR LES PARCELLES AGRICOLES DES BASSINS D'ALIMENTATION DE CAPTAGE D'ANGERVILLE BAILLEUL, SAINT MACLOU LA BRIÈRE / 2022-2023





Publication: 20/12/2022

Réception par le préfet : 20/12/2022



Délibération n° 144/2022

<u>OBJET</u>: PARTENARIAT POUR LA REALISATION DE MESURE DE RELIQUATS AZOTE SUR LES PARCELLES AGRICOLES DES BASSINS D'ALIMENTATION DE CAPTAGE D'ANGERVILLE BAILLEUL, SAINT MACLOU LA BRIÈRE / 2022-2023

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Campagne de Caux ;

Considérant la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2021 relative à la convention constitutive d'un groupement de commande pour la protection et la sécurisation de la ressource en eau sur les captages d'Angerville Bailleul et Saint Maclou la Brière ;

Considérant que la Communauté de communes Campagne de Caux exploite 2 sources en eau destinés à l'alimentation en eau potable de son territoire. En fonction des problématiques de pollution, certains captages font l'objet d'un classement prioritaire au Grenelle de l'Environnement et/ou à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Considérant que les captages les plus stratégiques bénéficient d'une protection contre les pollutions ponctuelles (Déclaration d'Utilité Publique) et les pollutions diffuses (animation Protection de la Ressource en Eau). Cette politique de protection de la ressource en eau se définit à l'échelle des Bassins d'Alimentation des Captages (BAC) et prend la forme d'un programme d'actions pluriannuel. Ces derniers sont co-construits avec la profession agricole et répondent aux problématiques de pollutions des eaux souterraines.

Dans le cadre des politiques de protection de la ressource en eau sur le BAC d'Angerville-Bailleul/Saint-Maclou la Brière, une nouvelle campagne de suivi des reliquats d'azote doit être engagée. Cette campagne s'intègre dans « l'observatoire des reliquats 76 », initiative lancée, pilotée et cofinancée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Les partenaires techniques et financiers sont Le Havre Seine-Métropole, le Syndicat de Bassins Versants Valmont-Ganzeville, le Syndicat d'eau du Caux Central, le Syndicat d'eau Bray Sud, Caux Seine agglo, la Communauté de communes Campagne de Caux, la coopérative NatUp, le laboratoire Proxilabo, la Chambre d'agriculture de Normandie et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Pour homogénéiser les protocoles et améliorer l'efficacité de l'action, NatUp propose de porter la réalisation de cette campagne avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

La campagne d'analyses 2022-2023 et l'observatoire mis en place avec les différents partenaires permettront :

- D'évaluer les quantités de nitrates entraînées dans la lame drainante durant l'hiver (période de recharge des nappes phréatiques),
- De fournir aux exploitants agricoles volontaires des informations pour l'optimisation de la fertilisation azotée,
- De suivre dans le temps les effets des programmes d'actions du BAC sur la qualité de l'eau potable,
- De sensibiliser les agriculteurs du territoire à une meilleure gestion des apports d'engrais azotés.

La répartition financière est la suivante :

076-247600505-20221215-144-2022-DE

Chaque collectivité partenaire de ce projet contribue au financement des suivis en la contribue au financement de la contribue Bassins d'Alimentation de Captage.

Réception par le préfet : 20/12/2022 Publication: 20/12/2022

Le coût direct pour NatUp est estimé à 200 € H.T. par parcelle, soit au maximum 13 000 € H.T pour 65 parcelles suivies annuellement sur le BAC d'Angerville-Bailleul/Saint-Maclou la Brière et le BAC de Fauvilleen-Caux.

NatUp sollicite en direct une aide de 80% auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la mise en œuvre de cette action.

NatUp autofinance 10% de ses coûts directs pour la mise en œuvre de cette action.

Le delta restant, 10% est pris en charge par la ou les collectivités, TVA en sus au taux en vigueur lors de la facturation.

La contribution financière de Caux Seine agglo et de la Communauté de communes Campagne de Caux sera versée en fonction des analyses réalisées, après transmission du rapport et sur présentation d'une facture par NatUp.

Pour les suivis engagés sur le BAC d'Angerville-Bailleul/Saint-Maclou la Brière :

Observatoire des reliquats Réparti		BAC Angerv - cière campa			ı-la-Brière
Suivi de 65 parcelles Organisation, prélèvements, analyses, interprétation et transmission des résultats, rédaction et présentation du	Total € H.T	Agence de l'Eau Seine Normandie & H.T	NatUp € H.T	CC Campagne de Caux* € H.T	Caux Seine agglo* €H.T
rapport annuel.	100 %	80 %	10 %	5 %	5 %
	14722,50 €	11 778 €	1 472,25 €	736,125€	736,125 €

Il est donc proposé de valider la participation financière de la Communauté de communes au titre de la convention de partenariat qui la lie à Caux Seine Agglo.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide : A l'unanimité

- D'APPROUVER la participation financière de la Communauté de communes Campagne de Caux,
- D'IMPUTER les dépenses correspondantes aux budget 2023 Eau potable (Chapitre 67 - Article 6742).

Serge GIRARD, Président de la Communauté de Communes Campagne de Caux

> Campagne de Caux 76110 GODERVILL